

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SYADEN

Sous-domaine :

ENR Thermique

OBJET :

**Mission d'Analyse
d'Opportunité**

N° 40/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE - GREFFIER - AZEMA - COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT - MARCAILLOU – SALANDINI.

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique – BELUCHE Emilie – LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de l'intérêt de s'engager dans une démarche durable et d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Il précise que le SYADEN met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des collectivités volontaires notamment sur les énergies renouvelables thermiques, conformément à la délibération n° 2018-76 du 20 septembre 2018 du Comité Syndical.

Parmi les différentes missions sur la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, le SYADEN propose aux collectivités une mission d'analyse d'opportunité ENR Thermique (ENR-TH)) pour aider à la décision de la collectivité, qui entre également dans le cadre du contrat de développement des ENR Thermiques territorial de l'Aude dont le Syndicat est chef de file.

L'analyse d'opportunité « ENR TH » est une mission qui accompagne les collectivités dans toute la démarche d'un projet de chaufferie soit d'eau chaude solaire, de géothermie ou de production bois voir un mixe de ces systèmes quand cela est possible sur un ou plusieurs bâtiments. Cette mission comprend une réunion de démarrage avec la collectivité : compréhension du projet, visite du ou des bâtiments, récupération des informations (factures d'énergies, plans...) ainsi que la remise d'un rapport d'étude technique et financier, présenté lors d'une réunion de restitution à la collectivité. Si la collectivité souhaite réaliser son projet le SYADEN accompagne alors la collectivité durant toutes les étapes de son projet des demandes de subventions jusqu'à sa réalisation et le suivi de l'exploitation.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission. A noter que cette prestation est réalisée gratuitement par le SYADEN.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie du SYADEN pour le projet suivant :

- Rénovation énergétique des bâtiments de la salle polyvalente,
- Production d'eau chaude pour la structure « Unité Touristique ».

- **AUTORISE** le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations,

- **DESIGNE** Monsieur Alain MARTY en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet « ENR-TH »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Pour copie conforme,
Le Maire,


Alain MARTY *

